

COMMUNE DE LOCMALO

**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN**

Délibération n°2026-83 du 22.09.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

Date de convocation : 16 septembre 2026

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Monsieur COSPEREC Bernard, Madame Chrystel LOMBARD, Monsieur Joël GAUTIER, Madame MICHALAK Rachel, Madame Christine ROBERT, Monsieur Aurélien AUDIC, Monsieur Steven PEURON, Madame Solène LE MOUEL, Monsieur Guillaume POUHIN, Madame Géraldine LANGLO, Monsieur Thierry LE SAUX et Madame Sylvie DELPLANQUE.

Absences excusées : Madame Clarisse CHEVRAY (Pouvoir donné à Jean-Charles LOHÉ) et Monsieur Gilbert LE LAMER.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET FOURNITURES SCOLAIRES DE L'ECOLE COULEURS D'EMAUX DE LOCMALO - CALCUL DU COÛT ELEVE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE POUR L'ANNEE 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de déterminer chaque année, au vu des dépenses constatées, le montant du coût élève pour un enfant de maternelle et pour un enfant de primaire. Ce calcul permettra d'opérer une facturation auprès des communes ayant des enfants scolarisés sur la commune.

Le calcul opéré pour l'année scolaire 2025-2026 est le suivant :

	ELEMENTAIRE	MATERNELLE	TOTAL
	37	26	63
CHARGES A CARACTERE GENERALE	217,32 €	217,32 €	13 691,03 €
60611 - eau	5,53 €	5,53 €	348,28 €
60612 - électricité	39,56 €	39,56 €	2 492,47 €
60621 - gaz	34,64 €	34,64 €	2 182,23 €
60631 - produits d'entretien	16,45 €	16,45 €	1 036,59 €
60632- petit matériel	- €	- €	- €
6067 - fournitures scolaires	64,04 €	64,04 €	4 034,21 €
615221 - entretien bâtiments	- €	- €	- €
6156 - maintenance	33,51 €	33,51 €	2 110,87 €
616 - assurances	14,26 €	14,26 €	898,14 €
6262 - communication	9,34 €	9,34 €	588,24 €
CHARGES DE PERSONNEL (MENAGE et ST)	190,33 €	190,33 €	11 990,54 €
COUT TOTAL PAR ELEVE ELEMENTAIRE	407,64 €		
CHARGES DE PERSONNEL (ATSEM)		1 131,48 €	29 418,49 €
COUT TOTAL PAR ELEVE MATERNELLE		1 539,12 €	
COUT TOTAL DEPENSES ECOLE			55 100,06 €

Pour mémoire, les montants 2024-2025 du coût élève étaient les suivants :

Elémentaire : 547,74 €
 Maternelle : 1621,06 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le montant des coûts/élève pour l'année 2025-2026 tels que présentés ci-dessus :
Coût élève Elémentaire : 407,64 €
Coût élève maternelle : 1539,12 €
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

À Locmalo, le 22 septembre 2026

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
 Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Maire

Sylvie DELPLANQUE

Jean Charles LOHÉ

Affiché en Mairie le 23 septembre 2026
Transmis en Préfecture le 23 septembre 2026